

Aménagement du territoire et Immobilier – Méthodologie

1. PRIMES ET ALLOCATIONS DESTINÉES AU LOGEMENT 2

1. PRIMES ET ALLOCATIONS DESTINÉES AU LOGEMENT

Au sein de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL), la Direction du Logement met en œuvre des dispositifs d'intervention financière qui s'adressent aux particuliers et aux associations, propriétaires ou locataires.

Dans ce contexte, l'AATL octroie des primes à la rénovation de l'habitat, des primes pour la rénovation des façades et des allocations de déménagement, d'installation et de loyer (ADIL).

Les primes à la rénovation concernent les travaux effectués dans les logements permettant à ceux-ci de satisfaire aux conditions minimales de salubrité et de sécurité. La participation financière de la Région est variable selon la localisation du logement (périmètre d'intervention régional tel que les contrats de quartier), les revenus du demandeur, la date de construction des immeubles, la situation du demandeur (propriétaire occupant, locataire, ASBL...), la nature des travaux... etc.

Les données présentées sont relatives aux nombre de demandes introduites à la Direction du Logement. Les mises à jour de la base de données de l'AATL ainsi que le changement du système de comptabilité par un passage de crédits annuels à des crédits reportés occasionnent entre autres raisons des différences. Citons par exemple un écart entre les chiffres publiés en termes de nombre de demandes à partir de 2001 et en termes de montants payés à partir de 2002. Les primes d'acquisition n'ont plus été octroyées à partir de 2003 et les derniers montants ont été définitivement liquidés en 2004.

RÉFÉRENCES

AATL : Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (MRBC)